Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 067-216700732-20260708-2026070805-DE

DEPARTEMENT DU BAS-RHIN

Arrondissement de SELESTAT

Commune de CHATENOIS

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 02 juillet 2026

Sous la présidence de M. le Maire, Stéphane SGRIST

Nombre des membres du Conseil Municipal élus : 27

Nombre des membres qui se trouvent en fonction : 27

Nombre des membres qui ont assisté à la séance : 24

Présents :
M. Christophe ELSAESSER, Mme Christine GILL, M. Denis WACHBAR, Mme Marie-Christine LEGRAND, M. Jonathan WEBER, Mme Sophie OTTENWAELDER-BRIAIS, M. Fabrice GALLIOT, Adjoints au Maire
Mmes Marie-Antoinette SYLVESTRE, Anne BEZIER, M. Marc DEYBER, Mme Nadine GUTHAPFEL, MM. Michel GOETTELMANN, Manuel DREISZKER, Mmes Linda ABDELNEBI, Sabrina DUSSOURD, M. Raphaël JEUDY, Mmes Flavie MARTORANA, Justine HUART, MM. Antoine TORTOSA, Laurent BECK, Mmes Anne-Catherine CARL-DORIDANT, Bénédicte SADOWNICZYK, M. Damien SCHMITT, Conseillers municipaux

Absences excusées :
Jean-Paul BARTH
Manuela CRISTIANI donne pouvoir à Christine GILL
Sandrine DEMAY donne pouvoir à Anne-Catherine CARL-DORIDANT

9. Culture – Communication - Associations culturelles et manifestations culturelles – Locations de salles – Foyer socio-Culturel – Jumelage

RAPPORTEUR : Mme Christine GILL

9.1. Convention de mise à disposition de locaux à l'Ecole de Musique

DELIBERATION D02072026/05

L'Ecole de Musique de Scherwiller-Châtenois propose des cours de musique et de solfège pour les enfants dès 5 ans et les adultes, sous forme de cours collectifs ou individuels dispensés à l'école maternelle des Bains de Châtenois.

Les locaux, propriétés de la Commune, et utilisés par l'Ecole de Musique sont les suivants :

- Les deux appartements du 1er étage : Le studio et le 3 pièces.
- Les parties communes comprenant les accès extérieurs du bâtiment : portail, cour, porte d'entrée d'accès aux logements, les couloirs d'accès, les escaliers.
- Et tout autre local après accord de la Mairie.

Les locaux concernés font partie d'un ensemble patrimonial cohérent dans lequel la Commune exerce d'autres compétences et sont indissociables des autres locaux non mis à disposition.
Au titre de cette unité patrimoniale, l'Ecole de Musique et la Commune conviennent que le propriétaire des locaux continue d'assumer l'ensemble des droits et obligations du propriétaire sur les locaux mis à disposition.
La commune met à disposition à titre gratuit de l'Ecole de Musique, les moyens mobiliers (chaises, tables, armoires, tableaux) installés dans les locaux. La mise à disposition des locaux en bon état d'utilisation est

Publié le : 10/07/2026 15:08 (Europe/Paris)
Collectivité : Châtenois
https://www.intramuros.org/chatenois/documents_administratifs/71425

Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 067-216700732-20260708-2026070805-DE

consentie à titre gratuit pour la période d'effet de la convention. La commune ne refacturera pas à l'Ecole de Musique les frais de fonctionnement liés à l'utilisation des locaux.
La mise à disposition des locaux correspond à un don non numéraire d'une valeur de 8 500€ par année d'activité.
L'Ecole de Musique fait l'acquisition du mobilier et des équipements non présents et nécessaires à l'activité.

Un calendrier annuel relatif à l'utilisation de l'ensemble des espaces concernés (salles, jours et heures) devra être fourni par l'Ecole de Musique dès la reprise des cours.
La convention est établie à compter du 1er septembre 2026.
Elle est renouvelable par tacite reconduction 3 fois, sauf dénonciation expresse de l'une des deux parties.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal
AUTORISE le Maire à signer la convention de mise à disposition de locaux avec l'Ecole de Musique dans le cadre de l'organisation des cours de musique et de solfège.

POUR : 25
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
M. Marc DEYBER ne prend pas part au vote.

ADOPTÉE A L'UNANIMITE

DELIBERATION EXECUTOIRE
Pour extrait conforme
Châtenois, le 07 juillet 2026

Stéphane SIGRIST
Le Maire,

MAIRIE DE CHÂTENOIS Bas-Rhin

Manuel DREISZKER
Le secrétaire de séance,

Publié le : 10/07/2026 15:08 (Europe/Paris)
Collectivité : Châtenois
https://www.intramuros.org/chatenois/documents_administratifs/71425